



POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

Montréal, le 16 juillet 2008

No de demande : 3-M-00000C-504-P Et

No de référence : M08-06981-2

AUTOBUS MONTROYAL INC.
15, boul. St-Joseph
Lachine (Québec)
H8S 2K9

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 3-M-001190-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion ou d'un regroupement, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, un ou plusieurs de ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements. La Commission entend vous délivrer un (1) nouveau permis en remplacement de ceux existants. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1 et 3.3 du rapport administratif ainsi qu'au projet de permis.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (2)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

AUTOBUS MONTROYAL INC.
15, boul. St-Joseph
Lachine, Québec
H8S 2K9

No dossier : 3-M-001190

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 2

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 2

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	001C, 002C

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001C	2010-06-09	1	2011-08-29
002C	2011-08-29	1	2011-08-29

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom : 1

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
001C	Zone 1 (CUM)	121001	Zone Montréal	120001
002C	Zone 1 (CUM)	121001	Zone Montréal	120001

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001C	Boucherville	58033	1
002C	Boucherville	58033	1
001C	Brossard	58007	1
002C	Brossard	58007	1
001C	Laval	65005	1
002C	Laval	65005	1
001C	Longueuil	58227	1
002C	Longueuil	58227	1
001C	Saint-Bruno-de-Montarville	58037	1
002C	Saint-Bruno-de-Montarville	58037	1

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001C	Saint-Lambert	58012	1
002C	Saint-Lambert	58012	1
001C	Zone Montréal	120001	1
002C	Zone Montréal	120001	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
002C	Boucherville	58033	1
002C	Brossard	58007	1
002C	Laval	65005	1
002C	Longueuil	58227	1
002C	Saint-Bruno-de-Montarville	58037	1
002C	Saint-Lambert	58012	1
002C	Zone Montréal	120001	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. Le territoire de Longueuil (58227) a été obtenu en avril 2002 et correspond aujourd'hui aux municipalités de Longueuil (58227), Boucherville (58033), Brossard (58007), Saint-Bruno-de-Montarville (58037) et Saint-Lambert (58012) suite aux défusions de janvier 2006.
3. Nous avons fusionné le permis 001C catégorie A.6 et le permis 002C catégorie A.5, puisqu'ils ont le même territoire.
4. Nous avons ajusté la condition et restriction no. 1 de manière à référer à des autobus ou minibus de luxe.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 3-M-001190-PC 1 **en projet**
NOM :
AUTOBUS MONTROYAL INC.
15, boul. St-Joseph
Lachine, Québec
H8S 2K9

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2011-08-29

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Boucherville (58033)
Brossard (58007)
Laval (65005)
Longueuil (58227)
Saint-Bruno-de-Montarville (58037)
Saint-Lambert (58012)
Zone Montréal (120001)

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. La titulaire est limitée à la clientèle suivante : groupes de gens d'affaires.
2. Ce service sera donné à l'aide d'autobus ou de minibus de luxe spécialement équipés de tables de travail ajustables, d'un éclairage d'appoint pour chaque passager, d'un panneau visuel comprenant TV, vidéo, système de son, lecteur laser (CD), DVD et ordinateur avec accès à Internet, téléphone cellulaire 3Watt (ligne ouverte mondiale), télécopieur, intercom permettant la communication entre le chauffeur et les occupants, système de climatisation avec contrôle

individuel, vitres teintées, compartiment fixe avec glacière et branchement pour tous les occupants pour le cellulaire ou l'ordinateur portable.

REMPLACE LES PERMIS : 3-M-001190-001C et 002C.

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 3-M-001190-001C

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-08-21

NOM :
AUTOBUS MONTROYAL INC.

15, boul. St-Joseph
Lachine, Québec
H8S 2K9

NEQ : 1147817473

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-06-10
DATE DE FIN : 2010-06-09

DÉCISION NUMÉRO : QPVC05-00114
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-06-10

REMPLACE LE PERMIS 3-M-001190-001B

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Zone 1 : (on réfère aux zones telles que décrites dans le Règlement sur le transport par autobus Décret 671-2001, annexe 1, en date du 28 juin 2001).
Longueuil (58227)
Laval (65005)

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupes de gens d'affaires.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS:

Ce service sera donné à l'aide de minibus de luxe spécialement équipés de tables de travail ajustables, d'un éclairage d'appoint pour chaque passager, d'un panneau visuel comprenant TV, vidéo, système de son, lecteur laser (CD), DVD et ordinateur avec accès à internet, téléphone cellulaire 3 watts (ligne ouverte mondiale), télécopieur, intercom permettant la communication entre le chauffeur et les occupants, système de climatisation avec contrôle individuel, vitres teintées, compartiment fixe avec glacière et branchement pour tous les occupants pour le cellulaire ou l'ordinateur portatif.

2007-12-05

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 3-M-001190-002C

DOCUMENT ÉMIS LE : 2006-11-22

NOM :

AUTOBUS MONTROYAL INC.

15, boul. St-Joseph
Lachine, Québec
H8S 2K9

NEQ : 1147817473

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2006-08-30

DATE DE FIN : 2011-08-29

DÉCISION NUMÉRO : MPVC06-00098

DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2006-08-30

REMPLACE LE PERMIS 3-M-001190-002B

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

TERRITOIRE AUTORISÉ :

Zone 1 : (on réfère aux zones telles que décrites dans le Règlement sur le transport par autobus Décret 671-2001, annexe 1, en date du 28 juin 2001.), Longueuil (58227), Boucherville (58033), Brossard (58007), Saint-Bruno-de-Montarville (58037), Saint-Lambert (58012) et Laval (65005)

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande

CLIENTÈLE :

Groupes de gens d'affaires

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Ce service sera donné à l'aide d'autobus de luxe spécialement équipés de tables de travail ajustables, d'un éclairage d'appoint pour chaque passager, d'un panneau visuel comprenant TV, vidéo, système de son, lecteur laser (CD), DVD et ordinateur avec accès à Internet, téléphone cellulaire 3Watt (ligne ouverte mondiale), télécopieur, intercom permettant la communication entre le chauffeur et les occupants, système de climatisation avec contrôle individuel, vitres teintées, compartiment fixe avec glacière et branchement pour tous les occupants pour le cellulaire ou l'ordinateur portatif.

~~2007-12-05~~